

SÉANCE ORDINAIRE
9 JUIN 2014

*PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE*

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le lundi 9 JUIN 2014, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MONSIEUR STÉPHANE DUMONT
MONSIEUR SIMON LAVOIE
MADAME GINETTE CARON
MONSIEUR GUILLAUME POTVIN
MONSIEUR ROBERT LEGAULT
MONSIEUR FRANÇOIS FILION

tous membres du Conseil, siégeant sous la présidence de :

MADAME URSULE THÉRIAULT, mairesse

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté en maintenant l'item « Affaires nouvelles » fermé.

Il est par la suite proposé par Monsieur Stéphane Dumont et adopté à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance régulière tenue le 12 mai 2014 soit approuvé, tel que soumis à l'attention des membres du conseil.

14.06.3. Rapport de la mairesse

Madame Ursule Thériault, mairesse, dépose un état sommaire de ses activités couvrant la période du 13 mai 2014 au 9 juin 2014.

14.06.4.1. Autorisation de dépenses par l'organisme Mobilisation L'Isle-Verte - demandes du 2 et 9 juin 2014

Faisant suite aux demandes déposées par l'organisme « Mobilisation L'Isle-Verte » en suivi à leurs rencontres des 2 et 9 juin dernier, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté unanimement que les administrateurs de cet organisme soient autorisés à effectuer les dépenses suivantes, à savoir :

- Achat de fournitures de bureau (enveloppes, timbres et papeterie),
- Achat de quatre (4) tables de pique-nique (valeur de 69,99 \$ chacune, plus taxes),
- Achat d'un support à vélo,
- Fourniture de machinerie et main-d'œuvre de la municipalité pour la coupe d'asphalte sur les aires de circulation dans le parc, pour l'enlèvement du trottoir sur le côté est de la rue La Noraie, pour alimenter en eau potable un abreuvoir ainsi que pour enfouir des fils électriques devant alimenter de nouveaux lampadaires,
- Achat de fleurs ainsi que de fournitures nécessaires à leur plantation (évalué à 899,19 \$),

- Contrat auprès de Fondations BA pour la réalisation d'une structure de béton devant servir de base pour recevoir le mémorial (coût de 3 200 \$ plus taxes),
- Achat de quatre (4) poubelles (384 \$ chacune) ainsi que quatre (4) bacs à fleurs (270 \$ chacun) auprès de l'entreprise Atelier Unik Art,
- Achat d'un demi-voyage de terre noire de l'entreprise Tourbière Stéphane Ouellet,
- Achat d'un deuxième verre de l'entreprise Prelco pour rendre hommage aux survivants (coût de 437 \$ + 7% énergie + taxes),
- Frais d'installation du mémorial par l'entreprise Vitrierie KRT au coût de 990 \$ plus taxes.

14.06.4.2.1. Demande d'autorisation pour vente de garage par le comité municipal de loisirs et de la vie communautaire

Considérant que le 5 juillet prochain est prévu une première édition de l'activité « Fête des voisins » à L'Isle-Verte;

Considérant qu'un des volets de cette fête consiste à inviter les citoyens à y prendre part par des ventes de garage;

Considérant que la réglementation municipale d'urbanisme ne permet les ventes de garage qu'au cours des périodes du 15 au 25 juin ainsi que du 15 au 25 juillet;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guillaume Potvin et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte accepte une dérogation à sa réglementation municipale et que soit autorisée la tenue de ventes de garage dans le cadre de l'activité « Fête des voisins », le 5 juillet prochain (ou le 6 juillet, tout dépendant des conditions météorologiques).

14.06.4.2.2. Demande du Festival de balle-donnée Gaston Rivard - avance de fonds

Considérant la demande déposée par l'organisation de l'événement annuel « Festival de balle-donnée Gaston Rivard » à l'effet que soit défrayée, par la municipalité de L'Isle-Verte, un montant de 6 000 \$ en guise d'avance de fonds pour l'événement;

Considérant que l'organisation, par le passé, a toujours rempli ses obligations de remboursement auprès de la Municipalité;

Considérant la disponibilité de ces fonds incluse aux prévisions budgétaires (poste budgétaire « soutien aux organismes »);

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise le déboursé de l'avance de fonds demandé et, en terme de condition, que l'organisation s'engage, à la suite de cet événement, à déposer au conseil municipal un rapport financier.

14.06.4.2.3. Confirmation d'embauche de personnel - activités de terrain de jeu et soccer

Considérant le processus de sélection effectué, sous la supervision de la coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire de la Municipalité, afin de combler l'équipe de travail en animation pour les activités estivales

du terrain de jeu ainsi que pour assurer le suivi de la saison de soccer de l'été 2014;

Considérant les recommandations d'embauche formulées par la coordonnatrice des loisirs suite au processus de sélection;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme l'entrée en fonction des employé(e)s suivants :

Équipe d'animation du terrain de jeux (édition 2014)

(durée de 9 semaines, dont 8 semaines d'animation, du 23 juin au 15 août 2014, à raison de 40 heures/semaine, et une semaine liée à la planification de la programmation estivale)

- ⇒ Madame Kathleen Ouellet, coordonnatrice des activités
Taux horaire : 12,00 \$ / heure
- ⇒ Madame Kelly Martin, animatrice
Taux horaire : 10,35 \$ / heure
- ⇒ Madame Félicité Lepage
Taux horaire : 10,35 \$ / heure

Employés contractuels pour la saison de soccer estivale 2014

- ⇒ Monsieur Loucas Dupuis, entraîneur, pour les enfants de 7 ans et plus, pour une période de 13 à 14 semaines réparties du 31 mai au 16 août 2014. Le coût horaire est de 11,35 \$ / heure.
- ⇒ Monsieur Mathieu Gagnon, assistant-entraîneur, pour les enfants de 4 à 6 ans ainsi que pour ceux de 7 ans et plus, pour la même durée que ci-haut mentionnée. Le coût horaire est de 10,35 \$ / heure.
- ⇒ Monsieur Kevin Lebel, entraîneur, pour les enfants de 4 à 6 ans, pour une période de 12 semaines réparties du 12 juin au 21 août 2014. Le coût évalué à 130 \$ sera compensé par une gratuité d'inscription d'un enfant au terrain de jeu.

14.06.4.2.4.

Projet MADA - demande d'extension de délai

Considérant les démarches entreprises par la Municipalité de L'Isle-Verte afin de mettre à jour sa politique familiale dans le cadre d'une démarche MADA (municipalité amie des aînés);

Considérant certains événements, dont la tragédie de la résidence du Hâvre, ont fait en sorte de contraindre la municipalité à reporter l'avancement de certains dossiers;

Considérant l'importance pour une municipalité, telle la nôtre, de souscrire à cette démarche, et ce, de façon judicieuse;

Considérant qu'on ne peut mener à terme cette démarche dans les délais initialement prescrits;

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Legault et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte demande au ministère de la Famille et des Aînés de nous accorder un délai additionnel pour nous permettre d'assurer adéquatement le suivi nécessaire à notre démarche Municipalité amie des aînés. À cet égard, une extension de délai jusqu'au 31 mars 2015 nous permettrait de compléter le tout.

14.06.4.2.5. Contribution administrative aux activités du Parc Côtier Kiskotuk

Il est proposé par monsieur Stéphane Dumont et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise le versement de la somme de 2 500 \$ à Parc Bas-St-Laurent, et ce, en guise de contribution aux démarches administratives à être réalisées, en cours d'année 2013, en lien avec le Parc Côtier Kiskotuk. Ce montant n'ayant pas été prévu aux prévisions budgétaires 2014, cette somme sera puisée à même les postes budgétaires liés à la promotion et développement économique.

14.06.4.2.6. Réclamation - programme de développement local (juin 2014)

Considérant la réclamation déposée par la corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte en regard au programme d'aide à la restauration et à la construction;

Considérant le soutien financier auquel contribue la Municipalité en regard aux activités de la corporation de développement économique et touristique;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte verse la somme de 2 935,39 \$ à la Corporation, le tout représentant le montant d'aide financière octroyée dans le cadre du programme, pour la période de mai 2014.

14.06.4.2.7. Entente de déploiement des agents de développement rural - requête de la Municipalité de L'Isle-Verte

Attendu que la Municipalité de L'Isle-Verte a accepté par résolution de signer ladite entente et d'y participer financièrement;

Attendu que la Municipalité de L'Isle-Verte, tel que précisé dans les responsabilités des municipalités participantes à l'entente, met un espace à bureau à la disposition du mandataire;

Attendu que la Municipalité de L'Isle-Verte a dû se départir des services à temps complet de son agent de développement maintenant devenu l'employée du mandataire de ladite entente;

Attendu que ladite entente assure à la Municipalité de L'Isle-Verte les services d'un agent de développement rural sur une base de 12 heures par semaine;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté unanimement :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte demande au mandataire de l'entente que les services de l'agent de développement rural pour son territoire soient encadrés et rendus selon les modalités suivantes :

- Plage horaire de présence au bureau municipal de L'Isle-Verte dans le local mis à sa disposition :
Mardi et jeudi, entre 9 h et midi, pour un total de 6 h.
- Responsabilités confiées :
Gestion du programme de développement local.
Gestion du programme d'encouragement à la rénovation du patrimoine bâti.

À partir de son port d'attache, les 6 heures additionnelles pourront être consacrées en priorité à la définition et au développement de projets structurants, ensuite à la prise de contacts avec les organismes ou entrepreneurs locaux dans le but de connaître leurs besoins en matière de développement ou d'expansion de leurs entreprises afin de les référer aux ressources appropriées.

14.06.4.3.1.

Demande d'appui auprès de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec - dossier de messieurs Robin, Alain et Bruno Malenfant

Considérant la demande déposée par messieurs Robin, Alain et Bruno Malenfant, à l'effet d'être autorisés à vendre le lot 724-P, parcelle de terre boisée, à « Entreprise AM Bélanger inc. »;

Considérant que l'acquéreur est déjà propriétaire de lots contigus;

Considérant que cette autorisation n'aura aucun effet sur l'homogénéité du territoire agricole;

Considérant que cette demande ne contrevient aucunement à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Legault et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme, auprès de la CPTAQ, son appui à la demande d'aliénation du lot 724-P en faveur de l'Entreprise AM Bélanger inc.

14.06.4.3.2.

Demande d'appui auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour des travaux de remblai sur les lots 100, 101, 102 et 103

Considérant la demande soumise par la firme Hamel Construction inc. à l'effet d'être autorisée à effectuer des travaux de remblai sur les lots 100, 101, 102 et 103, propriété de madame Diane Malenfant;

Considérant que ce site a fait l'objet d'une autorisation de la part de la CPTAQ à des fins d'exploitation de gravière-sablère;

Considérant que les travaux de remblai permettront un réaménagement du site et, par conséquent, d'y retrouver une vocation agricole;

Considérant que cette activité n'affectera aucunement l'homogénéité du territoire agricole, tout au contraire, elle le favorisera;

Considérant que l'appui de la Municipalité demeure conditionnel à ce que le demandeur obtienne toute autre autorisation lui étant requise, dont celle du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son appui à la demande déposée par l'entreprise Hamel Construction inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

14.06.4.3.3.

Demande de révision à la Commission de protection du territoire agricole du Québec - décision 358929 - travaux de prolongement de l'autoroute 20

Considérant la demande de révision de décision déposée par le Ministère des Transports du Québec en regard à un glissement de terrain s'étant produit lors des travaux de prolongement de l'autoroute 20;

Considérant que des travaux correctifs liés au profil et à la nature des sols sont nécessaires dans le secteur de l'approche est du pont ainsi que dans le secteur du méandre de la rivière Verte;

Considérant que les travaux à effectuer nécessiteront l'ajout de 9 126,9 mètres carrés à l'autorisation délivrée par la CPTAQ et portant le numéro 358929 (soit 5 961 mètres carrés de servitude de drainage et 3 165,9 mètres carrés de servitude temporaire de travail);

Considérant qu'à titre d'intervenant dans ce dossier de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, nous renonçons au délai de trente jours prévu par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles pour présenter des observations additionnelles ou demander la tenue d'une rencontre publique;

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Legault et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son appui à la présente demande de révision soumise à la CPTAQ par le Ministère des Transports du Québec.

14.06.4.3.4.

Révision de la réglementation municipale d'urbanisme - demande auprès des membres du comité consultatif d'urbanisme

Considérant que la réglementation municipale en matière d'urbanisme n'a pas été réévaluée depuis 2009;

Considérant qu'il appert que certaines règles et normes sont devenues difficiles d'application en raison de l'évolution des styles et types de constructions;

Considérant les problématiques soulevées par le cadre normatif s'appliquant, entre autres, aux usages temporaires, dont les abris d'hiver;

Considérant qu'il relève du rôle du comité consultatif d'urbanisme de suggérer des modifications à la réglementation municipale d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Legault et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte demande au comité consultatif d'urbanisme de passer en revue la réglementation d'urbanisme et que suggestions de modifications et bonifications soient ainsi soumises au conseil municipal et ce, dans un processus de révision quinquennal.

14.06.4.4.1.

Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 31/05/2014 :	112 711,03 \$
Déboursés directs de mai 2014 :	117 888,81 \$

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période de mai 2014, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté unanimement que ces comptes soient approuvés et que les déboursés inhérents soient autorisés.

Parmi les dépenses d'importance liées aux comptes à payer, on y retrouve le paiement du premier versement au ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec (50 584,00 \$), une quote-part à la MRC de Rivière-du-Loup (19 331,50 \$), la contribution annuelle au Centre régional de service aux bibliothèques publiques (8 008,81 \$).

En ce qui a trait aux divers déboursés, un montant de 23 914,80 \$ a été versé à divers fournisseurs grâce à l'aide financière octroyée par le Ministère de la Sécurité publique, un montant de 42 298,00 \$ a également été versé à l'organisme « Mobilisation L'Isle-Verte » pour mener à terme le projet de mémorial, 9 358,52 \$ a été versé à la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte dans le cadre du programme d'aide à la rénovation et à la construction.

14.06.4.4.2.

Suivis liés aux membres du personnel

Est déposé au conseil municipal une correspondance de monsieur Bernard Tanguay, contremaître municipal, faisant état qu'il mettra fin à son lien d'emploi avec la municipalité à compter du 23 mai 2014 tout en respectant les 2 semaines d'avis prévues à son entente contractuelle

En remplacement de monsieur Tanguay, le conseil municipal propose, à l'essai, l'affectation de monsieur Daniel Lavoie, le tout pour une période probatoire de 6 semaines, soit jusqu'au 5 juillet 2014.

En ce qui a trait au poste à combler à titre de mécanicien-opérateur, 4 candidats ont soumis leur candidature et ont été évalués en processus de présélection. De ces candidats, 2 ont été retenus pour une entrevue et le choix définitif s'est arrêté à la candidature de monsieur Yvan Charron. Ce dernier occupe donc le poste de mécanicien-opérateur depuis le 2 juin 2014 et est soumis à une période d'essai. Son taux horaire est de 18 \$ et ses conditions d'emploi sont à être plus amplement décrites dans un contrat de travail.

Dans le cadre du programme Desjardins jeunes au travail, 5 candidatures ont été reçues. De ces candidats, 3 se sont prévalus d'une entrevue. Il est à noter que ce programme initié par l'organisme Carrefour Jeunesse-Emploi vise à permettre à un étudiant d'obtenir une première expérience de travail, soit 180 heures, dont 50 % est assumé par la Caisse Populaire du Parc et Villeray et 50 % à la charge de la Municipalité. Suite à l'évaluation des candidats, les services d'Antoine Charron ont été retenus. Le poste ainsi comblé en est un de manœuvre, le taux horaire est fixé à 10,35 \$ et son entrée en fonction est le 23 juin 2014.

Le tout ayant été soumis pour approbation auprès du conseil municipal, il est proposé par monsieur Guillaume Potvin et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte accepte l'embauche des nouveaux employés, ci-haut mentionnés, la nouvelle affectation au poste de contremaître par intérim ainsi que la démission du contremaître municipal.

14.06.4.4.3.

Réclamation d'assurance suite à de l'infiltration d'eau - propriété située au 31, rue Louis-Bertrand

Considérant la réclamation déposée par les propriétaires de la résidence située au 31, rue Louis-Bertrand faisant suite à une infiltration d'eau dans leur sous-sol;

Considérant que le tout a été soumis aux assureurs de la Municipalité pour analyse et évaluation de responsabilité;

Considérant que suite à l'enquête effectuée par l'expert en sinistre, il s'avère que la responsabilité de la Municipalité est mise en cause;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte accepte les résultats de l'expert en sinistre et qu'elle assume le montant de franchise de 1 000 \$ applicables au traitement de ce dossier. Le montant du règlement lié à cette réclamation s'élève à 11 910,56 \$.

14.06.6.1.

Projet d'implantation d'un terrain de camping - appui aux démarches entreprises par le promoteur

Considérant le projet d'implantation d'un terrain de camping sur le lot 167 partie, propriété de l'entreprise 9058-6512 Québec inc.;

Considérant que par la résolution 13.10.7.6., adopté le 1^{er} octobre 2013, le conseil municipal confirmait son appui audit projet auprès de la MRC de Rivière-du-Loup;

Considérant que ce projet a été soumis par le promoteur auprès du comité consultatif agricole de la MRC de Rivière-du-Loup, projet qui a reçu un accueil favorable;

Considérant que le projet soumis met en valeur son apport au milieu agricole, par sa vocation agrotouristique qui y sera jumelée;

Considérant que l'économie locale de notre municipalité est en bonne partie liée à l'activité touristique, d'autant plus que bon nombre de visiteurs y séjournent avant de se rendre sur l'île (Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs);

Considérant que la localisation de ce nouveau service, situé à proximité du noyau urbain, aura des répercussions significatives sur les activités économiques du milieu;

Considérant l'intérêt pour nos municipalités rurales d'être créatives afin d'accroître le niveau de rétention du public voyageur;

Considérant que tant la Municipalité que le promoteur sont d'avis qu'une demande d'autorisation pour un usage non agricole en zone agricole provinciale est préférable à une demande d'exclusion, préservant par le fait même l'usage agricole advenant l'abandon de l'usage « camping »;

Considérant qu'il n'est pas dans l'intention de la Municipalité, en matière de gestion d'urbanisation, d'extensionner son périmètre urbain dans cette zone;

Considérant qu'il serait opportun que le schéma d'aménagement et de développement révisé prenne en compte l'usage « camping » à l'intérieur d'une affectation récréative;

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Legault et adopté unanimement :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte réaffirme son appui au projet d'implantation d'un terrain de camping sur le lot 167 partie, propriété de l'entreprise 9058-6512 Québec inc,

Que la Municipalité de L'Isle-Verte demande à ce que ce projet reçoive l'appui de la MRC de Rivière-du-Loup,

Que la Municipalité de L'Isle-Verte s'assure que le promoteur, d'ici le 1^{er} juillet 2014, nivelle le matériel de remblai qu'il a disposé sur le terrain visé et que le terrain soit maintenu exempt de pierres et de broussailles.

14.06.6.2. Soumissions pour jardinières et pots de fleurs

Considérant les propositions de services demandées pour la préparation de jardinières et de pots à fleurs;

Considérant les prix de soumissions reçues, à savoir :

- ⇒ Union des jardiniers : 1 438,35 \$ (taxes incluses),
- ⇒ Les Serres Du mont enr. : 1 442,94 \$ (taxes incluses);

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte accepte la proposition de l'entreprise « Union des Jardiniers » au montant de 1 438,35 \$ (taxes incluses). Il est à noter que la Municipalité privilégiera une alternance entre les deux fournisseurs locaux pour les années subséquentes et ce, tout dépendant des prix que chacun d'eux sera en mesure d'offrir.

14.06.6.3. Appui à une demande d'aide financière auprès du Fonds Agri Esprit - Centre de la petite enfance des Cantons de Rivière-du-Loup

Considérant le projet de Centre de la petite enfance en cours de réalisation sur le territoire de la Municipalité de L'Isle-Verte;

Considérant que l'enveloppe financière attribuée à ce projet par le Ministère de la Famille et des Aînés ne permet pas d'assurer l'aménagement de la cour extérieure;

Considérant que l'implantation de ce projet répond à un besoin longuement attendu et plus que nécessaire pour notre milieu;

Considérant l'initiative proposée par les administrateurs de ce projet, dont l'aménagement d'une cour extérieure comportant à la fois un parc d'amusement ainsi qu'un jardin où les jeunes pourront s'amuser tout en apprenant à cultiver des légumes;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son appui à la demande d'aide financière déposée par le Centre de la petite enfance des Cantons de Rivière-du-Loup dans le cadre du Fonds Agri Esprit.

14.06.7.1. Contrat de location de jeux gonflables - festivités de la St-Jean-Baptiste

Il est proposé par monsieur Guillaume Potvin et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte accepte la proposition de services déposée par l'entreprise « Amusements Cyclone » de Rivière-du-Loup de 1 085,36 \$ (taxes incluses) et comprenant la location de jeux gonflables à être utilisés lors des festivités de la Fête de la St-Jean-Baptiste.

14.06.7.2. Appui à une demande d'aide financière auprès du Fonds Agri Esprit - Comité municipal et de la vie communautaire de L'Isle-Verte

Considérant que depuis quelques années, la Municipalité de L'Isle-Verte tend à développer un parc municipal intergénérationnel et y installer de nouvelles infrastructures de loisirs;

Considérant que la réalisation d'un tel projet demeure conditionnelle aux opportunités de financement;

Considérant que le milieu participe activement à la concrétisation de ce projet;

Considérant que ce projet répond à des attentes longuement exprimées et attendues par notre communauté;

Considérant que la demande d'aide financière déposée par le Comité municipal de loisirs et de la vie communautaire de L'Isle-Verte auprès du Fonds Agri Esprit permettrait d'accentuer l'avancement des travaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Legault et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son appui à la demande d'aide financière déposée par le Comité municipal des loisirs et de la vie communautaire de L'Isle-Verte dans le cadre du Fonds Agri Esprit.

14.06.9. Levée de la séance

À 21 h 30, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté unanimement que la séance soit levée.

MAIRESSE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

16 JUIN 2014

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le lundi 16 JUIN 2014, à 21 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MONSIEUR STÉPHANE DUMONT
MONSIEUR SIMON LAVOIE
MADAME GINETTE CARON
MONSIEUR GUILLAUME POTVIN
MONSIEUR FRANÇOIS FILION
MONSIEUR ROBERT LEGAULT

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME URSULE THÉRIAULT, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Il est tout d'abord constaté que la présente séance a été dûment convoquée, tel que requis par le code municipal (article 152 et suivants), aux membres du conseil.

Après lecture de l'avis de convocation, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour soumis soit accepté tel que lu.

14.06Sp.3.

Fin d'emploi de madame Nathalie Allaire

ATTENDU QUE Mme Nathalie Allaire a été embauchée pour combler un poste administratif à l'occasion d'un congé de maternité, le 12 juillet 2010, pour la durée du congé;

ATTENDU QU'au moment de la terminaison du remplacement du congé de maternité par Mme Allaire, les membres du conseil ont envisagé de lui laisser certaines responsabilités administratives et de lui confier certains aspects du travail d'inspecteur en bâtiment;

ATTENDU QUE cette décision a été prise, entre autres, parce que le curriculum de Mme Allaire laissait voir qu'elle avait eu quelques expériences en matière de gestion du territoire à la Ville de Québec;

ATTENDU QUE ce faisant, la Municipalité de L'Isle-Verte y voyait la possibilité de réduire le nombre d'heures confiées à l'officier de la MRC pour en faire exécuter une partie au bureau municipal, dans une perspective potentielle de ramener la totalité de la gestion de l'urbanisme localement;

ATTENDU QUE le nouveau conseil municipal est entré en fonction à l'automne 2013 et qu'une évaluation de l'unité administrative a été décidée;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette évaluation, le comité a analysé le fonctionnement actuel, a procédé à la consultation de tout le personnel et à l'évaluation de leurs fonctions pour en venir à une proposition de réorganisation qui se réalisera progressivement;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette réorganisation, le poste de secrétaire administratif et d'inspection en bâtiment de Mme Allaire est aboli de même que le poste d'agent de développement, ce qui implique une accentuation du recours au service offert en ces matières par la MRC;

ATTENDU QUE ces décisions ont été prises pour réduire le volume de l'unité administrative de la Municipalité eu égard à sa population et à son budget;

ATTENDU QUE plus particulièrement en regard du service d'urbanisme, cette décision a été prise en écho à certaines insatisfactions rapportées périodiquement, soit à la direction générale, soit aux élus, par des citoyens, en regard de la gestion de l'inspecteur en bâtiment;

ATTENDU QUE la répartition des fonctions entre les deux instances s'avère difficiles à gérer, suscitant du double emploi ou des empiètements;

ATTENDU QUE le conseil ne peut envisager d'embaucher une personne spécifique pour superviser un service d'inspection en bâtiment à temps partiel, alors que l'objectif est plutôt de réduire l'unité administrative de la municipalité et que l'inspecteur de la MRC est en mesure d'agir de façon autonome;

ATTENDU QU'en ce qui concerne la contribution de Mme Allaire à titre de secrétaire administrative, il s'est avéré que ce dont la municipalité avait le plus besoin c'était un adjoint à la direction générale avec des fonctions décisionnelles de plus grande responsabilité faisant appel à un autre niveau de compétence, ce qui aura pour effet de réduire la quantité de travail relevant du secrétariat;

ATTENDU QUE cette nouvelle fonction fera appel à plus d'autonomie au niveau de la direction générale adjointe et devra engendrer moins de secrétariat;

EN CONSÉQUENCES, il est proposé par madame Ginette Caron et résolu à la majorité que :

1. Les attendus font partie de la résolution.
2. De demander au directeur général de rencontrer Mme Nathalie Allaire pour l'informer que son poste est aboli et qu'il y a lieu de mettre fin à son emploi.

Cette décision n'étant pas unanime, le vote est demandé. 6 membres du conseil font état de leur accord et 1 élu s'y oppose.

14.06Sp.4.

Travaux de fondation au garage municipal - entente de paiement

Considérant les diverses rencontres ayant eu lieu entre l'entrepreneur général, son sous-contractant et quelques représentants municipaux

afin de négocier une entente liée à ce contrat;

Considérant que le fournisseur de béton a fourni à la Municipalité, une correspondance attestant que la résistance du béton, qui actuellement est de 22.5 MPa, atteindra avec le temps, la résistance demandée de 25 MPa;

Considérant que la Municipalité a du confier à un consultant externe, soit le laboratoire de sol LVM, une nouvelle expertise de béton, le tout attestant que la moyenne de résistance en compression du béton, telle que mesurée en laboratoire, s'élevait à une moyenne de 22,5 MPa;

Considérant les coûts de cette nouvelle expertise, soit 2 054 \$;

Considérant que le contrat liant la municipalité à l'entreprise « Les Fondations N. Charron » consistait en un montant de 31 850 \$ (plus taxes), et ce, pour du béton de 25 MPa;

Considérant que la différence entre la qualité de béton reçue et celui du béton qui aurait dû être livré est de 3 MPa, représentant une valeur de 3 200 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Legault et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte déduise de l'offre contractuelle de 31 850 \$ (plus taxes), les sommes de 3 200 \$ et de 2 054 \$ (plus taxes) et ce, en contrepartie d'une quittance finale de la part de l'entrepreneur général « Les Fondations N. Charron » ainsi qu'à la condition que les trous de carottage soient remplis.

14.06Sp.8.

Levée de la séance

À 22 h 30, il est proposé par monsieur Stéphane Dumont et adopté unanimement que la séance soit levée.

MAIRESSE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

3 JUILLET 2014

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le jeudi 3 JUILLET 2014, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MONSIEUR STÉPHANE DUMONT
MONSIEUR SIMON LAVOIE
MADAME GINETTE CARON
MONSIEUR GUILLAUME POTVIN

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME URSULE THÉRIAULT, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Il est tout d'abord constaté que la présente séance a été dûment convoquée, tel que requis par le code municipal (article 152 et suivants), aux membres du conseil.

Après lecture de l'avis de convocation, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour soumis soit accepté tel que lu.

14.07Sp.3.

Affectation de surplus de l'exercice financier 2013

Considérant les dépenses en immobilisations réalisées au cours de l'exercice financier 2013;

Considérant le programme des dépenses en immobilisations soumis et accepté lors de l'adoption des prévisions budgétaires de l'année 2013;

Considérant qu'il y a lieu de préciser les montants réellement affectés ainsi que les sources de financements utilisés pour l'exercice financier 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dumont et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme les affectations financières suivantes pour l'année 2013 :

- ⇒ Projet de mise aux normes de l'eau potable
Surplus affecté de l'ex-village : 12 659,76 \$
- ⇒ Projet de parc municipal
Surplus affecté en loisirs : 18 028,18 \$
- ⇒ Projet d'agrandissement du garage municipal
Surplus affecté de l'ex-paroisse : 17 999,78 \$
Surplus non affecté : 17 999,78 \$

14.07Sp.4.

Dépôt et présentation des états financiers annuels

Monsieur Jacques Moreau, de la firme comptable Mallette, fait état des résultats financiers de la Municipalité de L'Isle-Verte pour l'année 2013.

Sommairement, les résultats financiers font état des données suivantes :

Revenus :

Fonctionnement

Taxes	1 568 491 \$	
Paievements tenant lieu de taxes	56 077	
Transferts	249 454	
Services rendus	126 709	
Autres	<u>72 907</u>	2 073 638 \$

Investissement

Transferts	62 846	
Autres	6 000	<u>68 846 \$</u>

Revenus totaux :**2 142 484 \$**

Charges :

Administration générale	319 195 \$	
Sécurité publique	248 937	
Transport	601 746	
Hygiène du milieu	434 731	
Santé et bien-être	57 097	
Aménagement, urbanisme et développement	111 690	
Loisirs et culture	207 241	
Frais de financement	<u>123 959</u>	<u>2 104 596 \$</u>

Excédent de l'exercice**37 888 \$**

Moins : Revenus d'investissement

(68 846) \$

Excédent (déficit) de fonctionnements de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales

(30 958) \$

Éléments de conciliation à des fins fiscales

Amortissement	331 314 \$	
Financement à long terme des activités de fonctionnement	56 000	
Remboursement de la dette à long terme	(73 036)	
Affectations :		
Activités d'investissement	(19 374)	
Autres éléments de conciliation	995	<u>295 899 \$</u>

Excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales :**264 941 \$**

Détail de l'excédent accumulé au 31 décembre 2013.

Excédent de fonctionnements non affecté :

410 476 \$

Excédent de fonctionnements affecté :

Ex-Village	33 941 \$	
Ex-Paroisse	34 279	
Eau potable et eaux usées	325 227	
Loisirs	21 657	
Corrosion	97 933	
Petite séduction	8 096	521 133 \$

Fonds réservés 82 598 \$

14.07Sp.6.

Levée de la séance

À 21 h 40, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté unanimement que la séance soit levée.

MAIRESSE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER